



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 11.12.2023

"Titre" : Un bus urbain accessible car abordable

Texte de dépôt :

Nous avons largement pu débattre de la question de la convention avec MobiChablais ; néanmoins, la question des tarifs du bus urbain (billet de course et abonnements) n'a jamais été abordée.

Développement à venir...

Ce postulat demande :

- Une étude de la possibilité de rendre le bus urbain gratuit pour l'ensemble des Montheysannes et Montheysans.
- Respectivement, une étude de la possibilité de rendre le bus urbain gratuit pour les enfants, jeunes en formation et personnes au bénéfice d'une rente AVS.
- Respectivement, une étude de la possibilité d'adapter les tarifs de l'abonnement annuel pour les rendre accessibles aux Montheysannes et Montheysans.

Nom prénom :

D'Errico Adrien

Représentant le parti / groupe : Parti socialiste et Gauche citoyenne

Date :

- A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général